

ÉDITORIAL

L'activité éditrice de notre Société d'hydrologie s'est beaucoup renforcée cette année puisque, à côté de ce numéro 2006 de La Presse thermale, elle a édité le volume d'histoire du thermalisme en préparation depuis longtemps et le compte-rendu du congrès international d'hydrologie de 2003 de La Bourboule dont les organisateurs nous ont demandé de diffuser les travaux.

Le numéro historique mérite une mention spéciale. André Authier, qui en avait la lourde charge, a réussi à rassembler autour de l'excellent travail de René Flurin tout un "florilège" de regards divers sur le thermalisme et son passé, ce qui a nécessité de sa part, à côté de l'inspiration créatrice, la ténacité des démarches auprès des nombreux auteurs sollicités. Le résultat devrait être à la hauteur de ses espérances et des nôtres.

Le fleuron de ce n° 2006 de La Presse thermale est certainement le rapport de l'Académie nationale de médecine (ANM) sur l'évaluation clinique du thermalisme. Il s'agit d'une intervention forte de l'Académie qui réaffirme ainsi son intérêt et sa confiance dans le thermalisme, d'une part en réactivant le rôle de l'ANM par rapport à celui de la récente agence française de sécurité sanitaire des aliments (Afssa) aujourd'hui en charge de veiller sur la stabilité et la sécurité des produits thermaux, mission que l'ANM exerçait depuis deux siècles et, d'autre part, en jugeant la thérapeutique thermale assez forte pour supporter les contraintes de l'évaluation moderne de son service médical rendu. La nouvelle mission que s'est donnée l'ANM est alors de s'assurer de la valeur thérapeutique d'une eau ou d'une installation thermale. Tout nouveau dossier de demande d'agrément devra contenir désormais une étude clinique attestant de la validité de l'objet de la demande : nouvelle source, nouveau captage ou nouvelle orientation thérapeutique.

Il faut rendre hommage aux auteurs de cette action de l'Académie : Claude Laroche, d'abord, qui donna l'impulsion initiale, puis Patrice Queneau qui en fit une affaire personnelle et ne ménaga ni sa peine ni son temps avec l'aide de Claude Boudène président de la commission du thermalisme et le soutien du secrétaire perpétuel, Jacques-Louis Binet.

L'Académie s'est montrée soucieuse de ne pas alourdir inutilement le coût des dossiers de demande d'agrément. Elle a opté pour des méthodes d'évaluation simples, relativement peu coûteuses, et cependant d'une valeur probante peu différente de celle des méthodes lourdes utilisées pour le médicament.

La politique de l'Afreth (association française de recherche thermale) est tout autre et les projets de recherche qu'elle a accepté de subventionner suivent la règle des essais comparatifs randomisés parce que ce sont les seuls à être pris en considération par les comités de lecture des grandes revues médicales malgré leurs biais et défauts divers, s'agissant d'une thérapeutique non simulable, dont les moindres ne sont pas le coût et la lourdeur d'organisation des études notamment en matière de recrutement.

Pour sa première année l'Afreth a retenu six études dont trois seulement sont des essais cliniques (rhumatologie, ORL et phlébologie). Il faut espérer, évidemment, que ces études aboutiront et qu'elles parviendront à établir l'utilité du thermalisme dans ces indications mais nous avons préféré ne pas attendre pour les faire connaître en publiant leurs protocoles tels qu'a eu à en connaître le conseil scientifique de l'Afreth. Nous l'avons fait pour la valeur informative de ces protocoles et pour ne pas laisser perdre l'effort de leur élaboration au cas, souhaitons le très improbable, où les projets ne parviendraient pas au bout de leur réalisation.

Ajoutons que l'Afreth est consciente des difficultés rencontrées puisqu'elle a décidé de réunir une conférence d'experts sur l'évaluation médico-économique des cures thermales le 16 novembre à Aix-les-Bains et qu'un épidémiologiste spécialiste de l'évaluation des thérapeutiques non médicamenteuses, le Pr P Ravaut, a été invité à rejoindre le comité scientifique.

Tous les essais thérapeutiques ne passent pas par l'Afreth. Seuls le font ceux qui demandent un financement. Cela n'a pas été le cas de l'étude de Royat sur le phénomène de Raynaud, publiée dans ce numéro, déjà accueillie dans *Vasa*, qui apporte incontestablement sa pierre à l'édifice thermal.

Jean Thomas continue à nous faire bénéficier des observations très fines auxquelles il se livre sur ses patients migraineux ou néphropathiques, illustrant ainsi cette autre forme de la recherche thermale qu'est l'utilisation de l'observatoire thermal pour enrichir la clinique.

Philippe Vergnes rappelle, avec une bibliographie quasi-exhaustive, la vitalité de la société française de thermalisme et de thalassothérapie pour la santé bucco-dentaire qui fêtera dans deux ans son trentième anniversaire.

Michelle Lamas nous fait part d'une expérience de sevrage tabagique à Luchon qui paraît prometteuse et confirme l'intérêt de cette ouverture du thermalisme vers la lutte contre les addictions.

Enfin la vie de notre Société est toujours aussi satisfaisante. Le changement de président a donné lieu à de bons discours qu'il faut lire. Le congrès d'Istanbul a marqué une étape de plus dans l'ouverture de notre société sur le thermalisme international. Une autre manifestation viendra confirmer cette ouverture : l'accueil d'intervenants allemands, autrichiens et turcs à la journée de la recherche en médecine thermale, le 17 novembre, à Aix-les-Bains, où s'est inscrite aussi une équipe lyonnaise de spécialistes non thermaux de l'évaluation clinique qui feront part de leur vision de la recherche thermale.

Bernard Graber-Duvernay